



Le **12 octobre 2018**, pour les élections de parents d'élèves,

VOTEZ APELGC

Pour élire des parents d'élèves bénévoles qui :

- **Défendent** les intérêts des élèves afin de favoriser leur épanouissement,
- **Représentent** les familles quotidiennement, à la fois dans les conseils et les organismes du groupe scolaire A. Marsault et de la mairie. Par exemple, pour bien vous représenter, nous avons réalisé un sondage sur les rythmes scolaires en janvier 2018,
- **Facilitent** les relations entre parents, corps enseignant, équipes du périscolaire en instaurant un dialogue constructif,
- **Communiquent** avec les familles, via notre adresse mail, notre page facebook, notre site et nos fascicules afin de rendre compte des réunions et de la vie de l'école,
- **Sont disponibles et à votre écoute**,
- **Proposent des projets à l'équipe pédagogique**, par exemple l'animation Kapla réalisée en mai 2018
- **Se mobilisent activement** dans la vie de l'école,
- **Organisent des événements** : ventes de gâteaux au profit de la coopérative de l'école ou collectes solidaires au profit d'associations (Croix-Rouge, Téléthon...), tri des vêtements oubliés à l'école pour que les familles puissent les récupérer..

Nous avons des idées, des projets pour les enfants du groupe scolaire Marsault.

Contactez-nous : apelgc.marsault@gmail.com |  [apelgc](https://www.facebook.com/apelgc)



Pour voter, vous avez deux possibilités :

- 1 Dans l'école de votre enfant, le **12 octobre de 7h30 à 12h**,
- 2 Par correspondance, dans la semaine précédant les élections.

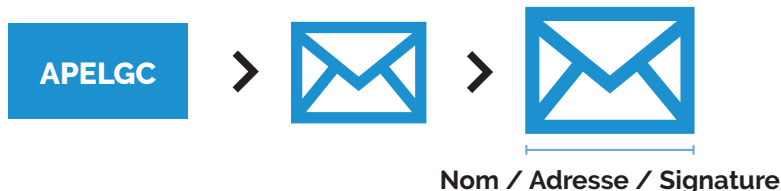
Comment faire ?

Quand votre enfant vous transmettra l'enveloppe contenant les déclarations des différentes associations et les bulletins de vote correspondants :

- 1 Vous **glissez le bulletin** que vous avez choisi (sans surcharge, ni rature) **dans la petite enveloppe qui reste anonyme et doit être cachetée**,
- 2 Vous déposez cette **petite enveloppe dans la grande**,
- 3 Vous **cachetez** aussi la grande enveloppe et vous écrivez dessus : votre **NOM**, (et le **nom de l'enfant s'il est différent** de celui du parent), votre **ADRESSE** et votre **SIGNATURE**,
- 4 Vous ou votre enfant devrez **remettre cette grande enveloppe cachetée et signée** à l'école ou au chef d'établissement.

Attention, il y a **un vote par parent, donc deux votes par famille** (si vous avez des enfants en maternelle et en élémentaire et au collège, chaque parent votera dans chaque école).

Chaque parent doit utiliser sa propre enveloppe, y écrire son nom et la signer.



Vous pouvez voter par correspondance dès la réception de ces documents.
En revanche, tout bulletin parvenu après la clôture du bureau, soit le 12 octobre à 12h, sera nul.

